

Jeunes décrocheurs : les exclus d'un modèle d'autonomisation « à la française » ?

*Pierre-Yves Bernard
CREN (Centre de Recherche
en Education de Nantes)
Université de Nantes*

La littérature sociologique a mis en évidence l'existence de modèles sociétaux structurant les parcours des individus entre adolescence et âge adulte. Ainsi l'accès à l'autonomie ne suit pas les mêmes étapes, ne se fait pas aux mêmes âges, voire ne revêt pas le même sens dans la société française, dans la société italienne, dans la société britannique, entre autres exemples. Cependant les inégalités sociales, mais aussi les inégalités de parcours scolaires et les inégalités de parcours d'insertion sont susceptibles de structurer des écarts plus ou moins importants par rapport au modèle dominant dans chacune de ces sociétés. On s'intéressera ici aux critères de parcours scolaires, et plus particulièrement aux jeunes repérés comme étant en situation de décrochage scolaire ou de risque de décrochage scolaire. A partir d'un suivi de cohorte sur trois ans, une étude de certains attributs de l'autonomie fait apparaître un fort décalage entre le modèle dominant et les parcours d'autonomisation effectivement suivis par la majorité de ces jeunes : à l'inverse d'un modèle d'autonomie résidentielle associée à la poursuite d'études, ils vivent plus longtemps chez leurs parents, ou, quand ils quittent le domicile parental, entrent plus tôt en activité. Après un rapide exposé de ce qui semble être un modèle d'autonomisation de la jeunesse, on observera la situation de ces jeunes décrocheurs au regard de ce modèle.

I Le modèle français d'autonomisation de la jeunesse

La notion d'autonomie est d'autant plus difficile à cerner qu'elle se rapporte à la fois à une valeur sociale et à une qualité statutaire, fréquemment associée à l'âge adulte.

D'une part, être autonome constitue certainement un des états les plus valorisés des sociétés post-industrielles, dans un cadre d'individualisation des rapports sociaux. A ce titre, c'est une valeur qui intervient très tôt dans la vie sociale, et en particulier qui fonde des modèles éducatifs familiaux ou scolaires. Loin d'être réservée aux adultes, l'activité autonome est au centre d'un modèle éducatif porté par les catégories culturellement favorisées (Kellerhals et Montandon, 1991), et est censé assurer au mieux la réussite, comme l'attestent les modèles de motivation intrinsèque.

D'autre part, l'accès à l'autonomie est ce qui fonde la séparation entre l'enfance et l'âge adulte. L'autonomie, dans cette acception statutaire du terme, suppose la détention d'attributs : avoir un emploi stable, jouir d'un logement indépendant, disposer de revenus essentiellement tirés de l'activité, être en mesure de partager sa vie avec quelqu'un. Or l'accès à ces attributs se fait progressivement, selon un modèle désynchronisé (Galland, 2007). Il est possible d'ailleurs de considérer cette conception statutaire de l'autonomie comme dépassée, l'autonomie relevant davantage d'une construction identitaire complexe, faite d'expérimentations et d'aller-retour qui rendent illusoire la détermination de seuils et de séquences pour caractériser le passage à l'âge adulte. Dans cette approche, l'autonomie comme valeur irrigue en quelque sorte l'autonomie comme statut, à travers une forte individualisation des trajectoires biographiques (Cicchelli et Merico, 2007). A cet égard, l'autonomie est relativement séparée de l'indépendance conférée au statut d'adulte. En témoignerait le sentiment d'autonomie des jeunes, y compris quand ils vivent chez leurs

parents (Ramos, 2000). Autre exemple : l'autonomie résidentielle en situation de dépendance financière vis-à-vis des parents. Cette situation, assez fréquente chez les jeunes ménages français, montre la porosité entre ces deux conceptions de l'autonomie : une autonomie statutaire par la possibilité qu'elle offre de définir soi-même ses propres règles de vie, mais une dépendance économique quand le logement est payé ou fourni par les parents. Plus généralement l'importance des valeurs d'autonomie peut influencer sur la conception statutaire du jeune, comme l'illustrent bien les comparaisons internationales dans ce domaine, comme on le verra plus loin. La question du statut d'adulte reste cependant centrale dans les représentations de l'autonomie. On adoptera de ce fait une conception de l'autonomie reposant sur la détention d'attributs significatifs (Galland, 2001, 2007).

A partir des analyses comparatives des parcours des jeunes, on peut caractériser le modèle français d'accès à l'autonomie en trois points.

Premièrement, un accès à l'indépendance économique retardé par l'allongement de la durée des études et la précarisation des parcours d'insertion. Ainsi la France se situe plutôt en fin de classement quand on compare l'âge d'accès à un emploi stable et à un revenu autonome entre les différents pays d'Europe (Galland, 2001).

Deuxièmement un accès relativement précoce au logement et à la vie de couple. Galland parle à ce propos d'une « première forme d'indépendance familiale malgré une indépendance économique relativement tardive » (Galland, 2001, p. 629). Le même auteur note que, pour les générations nées entre 1968 et 1971, 38 % des hommes accèdent à un premier logement autonome payé par leurs parents. Surtout, si, comme on peut s'y attendre, ce taux est plus important pour les personnes faisant des études supérieures (58 %), il est loin d'être négligeable pour les jeunes sans qualification (26 %) (Galland, 2000). Cette autonomie résidentielle n'est donc pas réductible au mode de vie étudiant et ce qu'il implique en termes de décohabitation pour résider près du lieu d'études.

Le troisième point explique ce décalage entre les dimensions familiale et professionnelle de l'autonomisation. Le modèle français d'accès à l'autonomie des jeunes repose sur le double soutien des familles et des aides publiques, permettant ainsi une autonomie de logement pour de nombreux jeunes, alors même qu'ils n'ont pas les moyens d'assurer une véritable indépendance résidentielle. Ainsi parmi les jeunes n'habitant plus chez leurs parents (personne de référence de 19 à 25 ans), la très grande majorité reçoit une aide de leur famille (près de 9 sur 10 : Robert-Bobée, 2002), alors que la majorité de ces jeunes ménages ne comporte aucun actif occupé. D'un autre côté, la majorité de ces jeunes ayant décohabité bénéficie de transferts sociaux (trois sur quatre : Foucauld, Roth, 2002). Cette caractéristique participe à considérer l'autonomie comme une affaire d'Etat (Van de Velde, 2008). En témoignent les interrogations autour d'une allocation d'autonomie pour les jeunes de moins de 25 ans (de Foucauld, Roth, 2002). Le système d'aides publiques aux jeunes en France, tel qu'il s'est mis en place dans les années 1990, se caractérise par un ensemble de mesures d'origines différentes, avec un ciblage sur les aides au logement et sur le financement des études supérieures. Toutefois, les aides reçues sont inférieures à ce dont bénéficient les jeunes européens en moyenne.

On peut finalement situer le modèle français à mi-chemin entre un modèle nordique, fondé sur une décohabitation précoce et reposant sur des transferts publics importants en faveur des jeunes, et un modèle méditerranéen, où la décohabitation tardive est associée à une solidarité familiale intergénérationnelle forte (Galland, 2001). En France, l'âge médian de la décohabitation, à 23 ans, se situe entre les deux valeurs extrêmes que représentent le Danemark d'un côté (20 ans), et l'Italie de l'autre (28 ans). L'opposition entre ces deux modèles ne relève pas seulement des différences de politiques sociales, mais reflète également des différences culturelles dans l'appréhension de la jeunesse et de l'autonomie. A une conception d'origine protestante qui valorise l'indépendance individuelle s'oppose un héritage

catholique qui met au premier plan l'appui familial dans la construction de l'autonomie. A cet égard, la France se situerait dans cet héritage, tout au moins dans le choix politique de faire porter à la famille la responsabilité de la prise en charge des jeunes adultes jusqu'à 25 ans (Van de Velde, 2008).

II Les parcours d'autonomisation des jeunes décrocheurs.

Qu'en est-il de ce modèle d'autonomisation pour les jeunes ayant connu une situation de décrochage scolaire ? Par cette expression, on désigne une situation de rupture de scolarité avant le terme prévu par les conventions sociales (Natriello, 2003). En France, depuis le milieu des années 1980, la norme fixée par les politiques éducatives est d'atteindre au minimum une certification de niveau V, ou, pour reprendre l'expression de loi d'orientation de 1989, une « qualification reconnue » pour tous les sortants du système scolaire. On peut considérer cette norme comme partagée (Beaud, 2002), et voir, de ce fait, la situation des sortants sans diplôme autre que le brevet comme une situation de décrochage. Les flux de sortants à ce niveau, bien que décroissants dans le temps, restent élevés : 18 % en moyenne pour les sortants de 2004 à 2006 (MEN, DEPP, 2008).

Les travaux existants permettent de connaître certaines caractéristiques des parcours d'autonomie, au regard des critères de niveau de formation. L'absence d'attributs d'indépendance (emploi stable, logement indépendant et vie de couple) est nettement plus fréquente pour les jeunes dont le niveau de diplôme est inférieur au bac (Galland, 2000). Si on se limite au seul critère d'autonomie résidentielle, il semble que le retard dans l'accès au logement concerne essentiellement les garçons sans qualification (Dormont et Dufour-Kippelen, 2000). Les non diplômés sont sur-représentés parmi les jeunes inactifs ou au chômage ne vivant plus chez leurs parents, et sont moins aidés par ceux-ci que les jeunes étudiants. Ils sont de ce fait plus fréquemment en situation de pauvreté monétaire (Robert-Bobée, 2002).

Un travail d'enquête réalisé sur des jeunes repérés par une Mission Générale d'Insertion (MGI) permet de compléter ces données (Bernard, 2008). La MGI est un dispositif de l'Education nationale, organisé au niveau académique, et chargé de repérer les situations de décrochage et d'offrir des solutions aux jeunes concernés. La population des jeunes ainsi repérés n'est pas identique à celle définie plus haut comme une population de décrocheurs, c'est-à-dire celle des sortants sans diplôme autre que le brevet.

Tout d'abord, il y a un non recours à ce dispositif très important, malgré l'obligation faite aux établissements scolaires de renseigner toutes les situations de rupture scolaire prématurée. Ce non recours est complexe à analyser, mais révèle en grande partie l'écart entre la définition institutionnelle d'un problème public, à travers notamment l'appareil statistique qui lui est associé, et la prise en compte de ce problème sur le terrain, à travers des interactions entre professionnels et bénéficiaires qui peuvent transformer fortement le public a priori éligible.

Ensuite, les mesures de la MGI ayant un effet, un certain nombre de jeunes ne vont pas décrocher, mais au contraire poursuivre des études et obtenir un diplôme. Cependant, les jeunes repérés par la MGI ont tous plus ou moins connu une rupture de scolarité, même si celle-ci a été finalement très brève. La différence sur ce point avec la définition des sortants sans diplôme repose donc seulement sur une convention de durée (dans les statistiques françaises un sortant est quelqu'un qui ne s'est pas réinscrit dans un établissement d'enseignement dans l'année).

Malgré ces réserves, on dispose, à partir de ce dispositif, de données inédites, parce qu'elles concernent une population peu étudiée, souvent scindée dans les bases statistiques existantes suivant que les individus décrochent effectivement ou raccrochent en formation. A ce titre,

elles présentent l'avantage de repérer le poids de facteurs de risque de décrochage, à partir de situations proches qui vont finalement se traduire par des parcours fortement différenciés, dans lesquels la dimension d'autonomisation joue un rôle important. Les données présentées sont tirées d'une série d'enquêtes réalisées auprès de sortants de la MGI de l'académie des Pays de la Loire (enquêtes téléphoniques en 2005, 2006 et 2007 auprès de 1501 personnes).

Ces enquêtes permettent de porter un regard sur les attributs classiquement associés à l'autonomie : emploi, logement indépendant, revenu d'activité (Galland, 2000). A ces attributs a été ajouté un attribut de mobilité, ou plutôt de « capabilité » de mobilité, au sens de Sen (Farvaque et Oliveau, 2004). La possession d'un moyen de transport (voiture, moto, etc.) est une des conditions d'exercer une certaine liberté de choix, notamment en termes d'emploi. A ce titre, la possibilité d'être mobile par ses propres moyens marque un accès à l'autonomie, notamment vis-à-vis des parents. Au total, les variables d'autonomie retenues dans les questionnaires portent sur les ressources, l'autonomie résidentielle, la mobilité (indicateur : possession d'un moyen de transport motorisé), le niveau de vie (indicateur : départ en vacances). Par ailleurs, ces questionnaires renseignent des variables sociodémographiques, des variables de suivi de mesures, d'expérience scolaire et de parcours.

L'analyse de l'accès à l'autonomie est réalisée à partir des parcours suivis sur trois ans. Il s'agissait au départ de rendre compte de l'effet des parcours d'emploi stable sur l'autonomisation, avec, en somme une conception assez simple de l'accès à l'autonomie : l'installation professionnelle comme accès à l'indépendance. Cette approche est discutable : d'une part du fait de la désynchronisation de l'accès aux différents attributs d'autonomie (l'accès à l'emploi ne signifie pas nécessairement le départ du domicile parental), d'autre part parce que les interactions entre parcours d'autonomie et parcours d'insertion, si elles ont une certaine consistance, ne permettent que partiellement de rendre compte des inégalités d'accès à l'autonomie entre les jeunes. Les variables socio-démographiques (sexe, âge, niveau de formation des individus) semblent avoir un effet plus important sur cet accès que le parcours d'insertion lui-même, mesuré par l'accès au CDI (Dormont et Dufour-Kippelen, 2000). D'une manière plus générale, il faut se méfier d'une approche qui serait vite normative en associant autonomie et emploi. Après tout, un parcours de formation pendant plusieurs années est aussi une forme de construction de l'autonomie. Il faut donc se poser la question de l'effet des différents parcours suivis, quels qu'ils soient, sur l'autonomisation des jeunes. Pour ce faire, on procédera en deux temps. Tout d'abord, on observera les différences d'attributs d'autonomie selon les parcours suivis. Ensuite, on tentera de déterminer par des modèles logistiques l'effet propre de ces parcours par rapport aux variables sociodémographiques.

Tout d'abord les parcours. Ils ont été déterminés par une interrogation d'états mois par mois sur trois ans. Une classification automatique par CAH donne les résultats suivants :

Tableau 1 : parcours-types sur trois ans des cohortes 2001, 2002, 2003

Parcours-types	effectifs	fréquences
Formation	204	15,50%
Précarité	304	23,20%
Chômage et inactivité	154	11,70%
Emploi	312	23,80%
Formation courte puis activité	190	14,50%
Formation longue puis activité	149	11,30%
TOTAL	1313	100%

- 15 % des individus ont durablement raccroché en formation et y restent pendant au moins trois ans. Il s'agit, pour plus d'un tiers de ce groupe d'une reprise qui mène aux études supérieures à l'issue des trois années. Une proportion à peu près équivalente est en formation professionnelle de niveau V ou IV, le reste étant en formation générale ou technologique du secondaire.
- 25 % raccrochent en formation sur des périodes plus courtes : un an (« formation courte ») ou deux ans (« formation longue »). Ce sont majoritairement des formations professionnelles courtes de niveau V. Pour ces deux groupes, l'accès à l'emploi est difficile : seuls 65 % de la trajectoire « formation longue puis activité » sont en emploi au bout de trois ans, malgré un maintien en formation pendant les deux années qui ont suivi le passage par la MGI.
- 35 % des jeunes sont marqués par l'instabilité des états : alternance d'épisodes d'emploi, de chômage, de formation, voire de retrait du marché du travail, avec plutôt une majorité d'épisodes d'emploi pour la trajectoire « précarité », et une majorité d'épisodes de chômage pour la trajectoire « chômage et inactivité ».
- Globalement, un quart de l'échantillon a connu un parcours d'emploi quasi continu sur trois ans. Les jeunes de ce groupe ont, plus souvent que les autres, suivi un contrat d'apprentissage ou une autre forme d'alternance sous contrat de travail. C'est dans ce groupe que la probabilité d'être en CDI au bout de trois ans est la plus forte, mais cette probabilité ne dépasse pas 50 % ; autrement dit, la stabilité dans la situation d'emploi n'implique pas nécessairement la stabilité juridique du contrat de travail.

Quels sont les effets des parcours suivis sur les conditions de vie des jeunes ? On a centré l'observation sur les éléments de ces conditions de vie qui se rapportent à l'autonomie des personnes, à travers les indicateurs suivants :

- les ressources dont dispose la personne : comprennent-elles des aides de la famille et de l'entourage ? Des aides issues de la redistribution sous formes d'allocations, de minima sociaux , etc.?
- l'habitat : le jeune a-t-il ou non décohabité du milieu familial ? Vit-il seul, en couple ?
- la possession d'un moyen de transport motorisé (voiture, moto, scooter, etc.), comme indicateur d'une autonomie de déplacement ;
- le départ en vacances dans les douze derniers mois, comme indicateur de niveau de vie, pas seulement en termes monétaires, mais également dans la capacité ou non à profiter d'une autonomie en termes de revenus.

La dépendance de ces indicateurs avec les parcours est la plus souvent très forte. Les jeunes en parcours emploi ont fortement diminué leur dépendance aux ressources de l'entourage et aux transferts sociaux. Les plus dépendants à ces ressources sont les jeunes en parcours « formation » pour les ressources en provenance de la famille, et les jeunes en parcours « précarité » et « chômage et inactivité » pour les transferts sociaux (voir tableaux 2 et 3).

Tableau 2 : parcours types et ressources provenant de l'entourage

Ressources provenant de l'entourage			Oui	Non	Total
Chômage et inactivité			42	58	100
Emploi			14	86	100
Précarité			27	73	100
Formation	courte	puis	25	75	100
Formation	longue	puis	31	69	100
Formation			61	39	100
Total			31	69	100

chi2 = 142,93, ddl = 5, 1-p = >99,99%.

Tableau 3 : parcours-types et perception de revenus sociaux

Perception de transferts sociaux			Oui	Non	TOTAL
Chômage et inactivité			38	62	100
Emploi			23	77	100
Précarité			36	64	100
Formation	courte	puis	27	73	100
Formation	longue	puis	32	69	100
Formation			31	69	100
TOTAL			31	70	100

chi2 = 17,68, ddl = 5, 1-p = 99,66%.

Le lien entre parcours et décohabitation est moins net. Si les jeunes de parcours emploi sont ceux qui ont le plus fréquemment décohabité, les autres parcours ne permettent pas de distinguer des situations différentes. Par contre, deux autres indicateurs sont très dépendants des parcours suivis (voir tableaux 4 et 5). Tout d'abord, l'autonomie de transport. La possession d'un véhicule motorisé sépare nettement le parcours emploi (80 % des jeunes ont un véhicule), et le parcours chômage et inactivité (le taux d'équipement tombe à 37 %). C'est aussi pour ce parcours que le taux de départ en vacances est le plus faible (30 %), alors qu'il est maximum pour le parcours « formation » (62 %). Il est plus faible quand le jeune suit un parcours « emploi » (54 %)

Tableau 4 : parcours-type et autonomie de transport

Possession d'un véhicule motorisé			oui	non	TOTAL
Chômage et inactivité			37	63	100
Emploi			80	20	100
Précarité			66	34	100
Formation	courte	puis	69	30	100
Formation	longue	puis	65	35	100
Formation			59	41	100
TOTAL			65	35	100

chi2 = 97,24, ddl = 10, 1-p = >99,99%.

Tableau 5 : parcours-type et départ en vacances

Départ en vacances			oui	non	TOTAL
Chômage et inactivité			30	70	100
Emploi			54	46	100
Précarité			43	57	100
Formation	courte	puis	45	55	100
Formation	longue	puis	45	55	100
Formation			62	38	100
TOTAL			48	53	100

chi2 = 44,27, ddl = 5, 1-p = >99,99%.

Il est possible que les constats faits ci-dessus soient biaisés par des effets de structure. Par exemple le taux de départ en vacances peut n'être lié qu'en apparence au parcours formation, alors qu'il s'expliquerait surtout par le milieu social d'origine de la personne, en moyenne plus favorisé pour ce parcours. Plus généralement, la question est de savoir s'il y a un lien entre les parcours et les attributs de l'autonomie qui ont été observés. Afin de dégager l'effet propre des parcours, on a contrôlé l'effet de certaines variables sociodémographiques susceptibles d'avoir une incidence sur quatre de ces attributs : la décohabitation du domicile parental, la vie en couple, le départ en vacances, la possession d'un moyen de transport motorisé. Les résultats, obtenus à partir de modèles logistiques, sont donnés en annexe. Ils sont clairs : l'appartenance à un parcours a toujours un effet significatif.

Pour la décohabitation, on retrouve un résultat souvent souligné : une décohabitation plus précoce pour les filles. Les filles et les garçons de l'échantillon ayant à peu près les mêmes âges, cela se traduit par une plus forte probabilité de décohabitation de la part des filles. L'âge a aussi évidemment un effet, ainsi que le milieu social, un enfant de cadre ayant deux fois plus de probabilité d'avoir décohabité qu'un enfant d'ouvrier non qualifié. Mais, ces effets de structure pris en compte, un parcours de formation sur trois ans a un effet très important de co-résidence avec les parents par rapport à un parcours d'emploi (même précaire).

Pour la mise en couple, on retrouve de manière encore plus accentuée le contraste entre filles et garçons indiqué précédemment. Les filles de l'échantillon ont 4,4 fois plus de probabilité que les garçons de vivre en couple, ce qui est cohérent avec le constat d'une vie de couple plus précoce pour les filles, mais aussi peut-être avec les différentiels de célibat en fonction de la position sociale. Mais les effets les plus significatifs proviennent des parcours suivis. Il est remarquable que cet effet joue sur deux dimensions. D'une part plus ce parcours s'éloigne de la formation et se rapproche de l'emploi, plus la probabilité de vivre en couple augmente. D'autre part, plus le parcours d'emploi est stable, plus la probabilité de vivre en couple augmente. Mais ces deux dimensions s'articulent. Tout se passe en effet comme si le parcours de formation s'inscrit dans une logique de dépendance parentale, alors que les autres parcours, qui sont marqués par la construction d'un statut d'actif, s'inscrivent dans une logique d'indépendance et de construction d'un nouveau ménage, même si cette construction n'est pas toujours atteinte, loin de là, du fait du chômage, des petits boulots, etc.

La possession d'un moyen de transport est également fortement déterminée par le parcours, avec un contraste entre parcours d'emploi d'un côté, et parcours de chômage de l'autre, les parcours de formation se situant entre les deux. Le contraste est différent pour le départ en vacances, avec un écart maximal entre parcours de chômage, où le taux de départ est le plus bas, et parcours de formation.

Au vu de ces indications, trois profils (au sens idéal type) se dégagent, en fonction des parcours suivis.

Pour les jeunes en parcours « formation » (rappelons le, il s'agit d'un parcours de formation pendant les trois années qui suivent le passage par la MGI), la dépendance vis-à-vis du milieu familial est forte, ce qui permet le maintien d'un niveau de vie en fonction du milieu familial. C'est ce que traduit en particulier l'indicateur « départ en vacances ». Cette dépendance se traduit par une absence d'autonomie résidentielle plus importante que celle que l'on constate en moyenne pour l'ensemble de la population des étudiants. A âge comparable le pourcentage des étudiants ne vivant plus chez leurs parents est plus élevé en moyenne que pour les étudiants de l'échantillon (à un âge moyen de 23 ans, 50 % vivent chez leurs parents, contre 35 % d'après les données de l'OVE : Gruel et al., 2007). Cet écart s'explique par une origine sociale en moyenne plus défavorisée que pour l'ensemble des étudiants. Pour ce profil, il y a convergence vers le modèle dominant pour ce qui est de l'allongement de la durée des études. Malgré une rupture momentanée du parcours scolaire, ces jeunes s'inscrivent dans un modèle de la jeunesse lycéenne et étudiante. Cependant ils s'en éloignent par le maintien au domicile parental, illustrant ainsi l'écart social entre un modèle construit autour des classes moyennes et les jeunes des milieux populaires poursuivant leurs études.

L'autonomisation est à l'inverse la plus forte pour les jeunes ayant suivi les parcours « emploi » et « précarité », mais avec un niveau de vie plus faible que dans le cas précédent, du fait d'une insertion sur des emplois peu rémunérés et précaires. Le salaire mensuel moyen de ces jeunes en emploi s'établit en effet à 870 €, près d'un quart exerçant des emplois à temps partiel. Plus souvent partis de chez leurs parents, plus souvent en couples, ils expérimentent une relative autonomie avec des ressources limitées. C'est la précocité de cette expérimentation ainsi que la rupture avec le monde scolaire qui les éloignent du modèle dominant. Ainsi, pour ces jeunes, le décrochage scolaire a en quelque sorte consommé la rupture avec le modèle de la vie étudiante. Ils inscrivent leur entrée dans l'âge adulte dans une socialisation professionnelle qui n'est pas sans rappeler les trajectoires de la jeunesse populaire des années 60.

Mais ce niveau de vie est encore plus dégradé pour les jeunes des autres parcours, la situation la plus préoccupante étant celle des jeunes du parcours « chômage et inactivité ». Même s'ils sont les plus nombreux parmi les jeunes de l'échantillon à recevoir des revenus sociaux, il est tout à fait remarquable que seul une minorité en bénéficie (38 %). Ils décohabitent moins que les jeunes en emploi, mais quand ils partent, c'est plus fréquemment pour vivre en couple. Dans tous les cas ce sont les jeunes qui ont le niveau de vie le plus faible, si on considère le critère du départ en vacances. La faiblesse de la prise en charge par la redistribution des jeunes les plus en difficulté (exclusion du dispositif RMI du fait de l'âge, de l'assurance chômage par absence ou faiblesse des droits acquis) est ici particulièrement visible, et contribue certainement à la grande pauvreté d'une partie importante de la population en décrochage scolaire.

En conclusion, apparaissent ici les lacunes des politiques publiques en direction de cette partie de la jeunesse la plus défavorisée. Le contraste est saisissant entre le pourcentage des ménages recevant des transferts sociaux parmi l'ensemble des ménages jeunes (74 %) et celui de la part de notre échantillon ayant décohabité au bout de trois ans (47 %). Loin du modèle de l'étudiant autonome ne vivant plus chez ses parents mais disposant de ressources familiales et sociales, ils entrent dans l'âge adulte avec trois formes de handicap : des ressources familiales plus faibles, des emplois plus précaires, une plus faible prise en charge publique.

Bibliographie :

- S. Beaud, 2002, *80 % au bac ... et après ? Les enfants de la démocratisation scolaire*, Paris : La Découverte.
- P.Y Bernard, 2008, *Les trajectoires d'insertion des élèves du second degré en situation de décrochage*, rapport de recherche, CREN.
- V. Cicchelli, M. Merico, 2007, « Le passage tardif à l'âge adulte des italiens : entre maintien du modèle traditionnel et individualisation des trajectoires biographiques », *Horizons stratégiques*, n° 4, pp. 70-87.
- B. Dormont, S. Dufour-Kippelen, 2000, « Insertion professionnelle et autonomie résidentielle : le cas des jeunes peu diplômés », *Economie et statistique* n° 337-338, pp. 97-120.
- N. Farvaque, J.B Oliveau, 2004, « L'insertion des jeunes peu diplômés dans l'emploi : opportunités de choix et contraintes », Document de travail, IDHE, Cachan.
- O. Galland, 2000, « Entrer dans la vie adulte : des étapes toujours plus tardives mais resserrées », *Economie et Statistiques*, n° 337-338, pp. 13-36.
- O. Galland, T. Mahé, 2001, *Les aides en faveur de l'autonomie des jeunes au sein des pays de l'Union Européenne*, rapport final, FNSP, CNRS.
- O. Galland, 2007, *Sociologie de la jeunesse*, Paris : Armand Colin.
- J.B. de Foucauld, N. Roth, 2002, *Pour une autonomie responsable et solidaire*, rapport au Premier ministre, La Documentation française.
- L. Gruel, R. Vourc'h, S. Zilloniz, 2007, *La vie étudiante. Repères*. Observatoire de la Vie Etudiante (OVE)
- J. Kellerhals, C. Montandon, 1991, *Les stratégies éducatives des familles. Milieu social, dynamique familiale et éducation des préadolescents*, Genève : Delachaux et Niestlé.
- Ministère de l'Education nationale (MEN), Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), 2008, *Repères et Références Statistiques*.
- G. Natriello, 2003, article « Dropout », *Encyclopedia of education*, New York, Macmillan.
- E. Ramos, 2000, « La défense d'un « petit monde » pour un jeune adulte vivant chez ses parents », in F. de Singly, *Libres ensemble. L'individualisme dans la vie commune*, Paris : Nathan, pp. 155-176.
- I. Robert-Bobée, 2002, « Parmi les jeunes ne vivant plus chez leurs parents, les étudiants sont les plus aidés par leur famille », *INSEE Première*, n° 826, février.
- C. Van de Velde, 2008, « L'autonomie des jeunes adultes, une affaire d'Etat ? Des politiques publiques aux cultures familiales en Europe », *Informations sociales* n° 145, pp. 112-121.

Annexe

Modèles d'accès aux attributs de l'autonomie (odd ratios)

	<i>décohabitation</i>	<i>vie en couple</i>	<i>possession d'un moyen de transport motorisé</i>	<i>départ en vacances</i>
Sexe (réf : garçon)	2,53***	4,42***	0,45***	0,79*
Age	1,19***	1,136*	n.s	n.s
Niveau de formation Réf : niveau IV				
Niveau VI	n.s	n.s	0,33***	n.s
Niveau V bis	0,66*	n.s	0,30***	n.s
Niveau V	n.s	1,50*	0,60**	n.s
PCS parents Réf : ouvriers non qualifiés				
Indépendants	n.s	n.s	n.s	n.s
Cadres	1,98**	n.s	n.s	1,97***
Professions intermédiaires	1,56**	n.s	0,52**	1,6**
Employés	n.s	n.s	0,59**	n.s
Ouvriers qualifiés	n.s	n.s	n.s	n.s
Parcours sur trois ans Réf : formation				
Chômage	n.s	3,86***	0,61*	0,27***
Emploi	2,27***	5,51***	2,53***	0,68*
Précarité	1,68**	3,98***	n.s	0,43***
Formation un an puis activité	n.s	3,54***	1,60*	0,47***
Formation deux ans puis activité	n.s	2,67**	1,55*	0,43***